

Examens session 2021, où allons-nous ?

ACTUALITÉS PÉDAGOGIQUES



Pour que les modalités d'examen habituelles et réglementaires soient mises en place il faut que l'année scolaire se soit déroulée de manière normale ou proche de la normalité. Est-ce le cas ? Il semblerait que la réponse soit positive de la part de l'Elysée et de la rue de Grenelle, car c'est bien le Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse qui décide des modalités d'examen pour les apprenants de l'Enseignement Agricole.

La semaine dernière le Président de la République annonçait le maintien des examens dans les conditions normales.

- Pour que les modalités d'examen habituelles et réglementaires soient mises en place il faut que l'année scolaire se soit déroulée de manière normale ou proche de la normalité.

Est-ce le cas ?

Il semblerait que la réponse soit positive de la part de l'Elysée et de la rue de Grenelle, car c'est bien le Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse qui décide des modalités d'examen pour les apprenants de l'Enseignement Agricole.

Le SEA-UNSA dénonce, encore une fois, le manque d'autonomie du Ministère de l'Agriculture pour nos formations et nos examens.

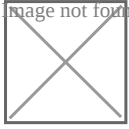
Les sujets d'examens sont prêts mais les candidats n'y sont pas, la cause à une année scolaire encore marquée par la crise sanitaire liée au Covid. L'expérience de l'année 2019-2020 aurait pu être exploitée pour éviter de se retrouver dans le contexte actuel qui ne permet pas de présenter les apprenants aux examens dans les conditions habituelles.

En effet, le retard dans le déploiement de la vaccination en France fait courir le risque de

contagion dans les centres d'examen. La responsabilité du bon déroulement des épreuves sera supportée par les chefs de centre qui n'auront pas tous les moyens pour faire face aux risques sanitaires, d'autant plus que les candidats convoqués dans un établissement (centre d'examen) ne seront pas comptabilisés dans l'effectif pour la demi-jauge.

- Le problème majeur face aux examens est l'iniquité de traitement des candidats due à une année scolaire en présentiel pour certains, en alternance présentiel et distanciel pour d'autres, en classe entière ou en demi-jauge etc... face à des enseignants ou non car le Covid ne s'est pas arrêté à la porte de nos établissements.

Image not found or type unknown



Le SEA-UNSA a répondu favorablement à la proposition du conseiller en charge de l'éducation auprès du Ministre de l'Agriculture d'arrêter les Epreuves en CCF et de les remplacer par des notes bulletins. Les équipes peuvent s'appuyer sur les notes de services précisant le calcul de ces notes.

Le SEA-UNSA demande au Ministre d'adopter les mêmes modalités d'examen que lors de la session 2020 en ayant recours aux notes de bulletins en remplacement des épreuves terminales ponctuelles pour les diplômes de l'enseignement agricole, indépendamment des choix des autres ministères.

Le SEA-UNSA réaffirme, encore une fois, l'urgence de faire face aux besoins des apprenants dès la rentrée 2021 en octroyant les moyens humains nécessaires dans les EPLEA et en stoppant la suppression des postes prévus.

contribution de l'Enseignement Agricole à la relance de l'activité sociale, économique et environnementale doit se faire par un projet ambitieux de formation des futurs acteurs du monde rural.